

LIGUE  
GRAND EST  
FFHANDBALL



# Règlement particulier

# Licence Multi-club 2024-2025



LIGUE GRAND EST DE HANDBALL

Maison des Sports - 13 Rue Jean Moulin CS70001 54510 Tomblaine  
+33 3 83 18 87 10 [5600000@ffhandball.net](mailto:5600000@ffhandball.net) [www.grandesthandball.fr](http://www.grandesthandball.fr)



<b>Années d'âge</b>	De -13 à -18 ans <u>sauf championnat de France</u>
<b>Objectif</b>	Rester dans son club d'origine tout en ayant la possibilité de progresser
<b>Principes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Jouer à 2 niveaux différents</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régional et départemental ou interdépartemental</li> <li>• Régional Elite et Excellence</li> <li>• Interdépartemental niveau haut et bas</li> </ul> </li> <li>2) Valable uniquement sur les matchs de championnat <b>exclusion des matchs de coupe.</b></li> <li>3) <b>Obligation pour le jeune de jouer au moins 50% des matchs avec son club d'origine (celui du niveau inférieur) soit par exemple sur une poule de 10, au minimum 9 matchs avec le club d'origine. Vérification à mi-saison et en fin de saison, si non-respect une sanction de -4 points pourra être appliquée au club évoluant au plus haut niveau.</b></li> <li>4) Reconduction possible sur l'année suivante si le point 3 a été respecté autrement transformation en mutation.</li> <li>5) Pas possible si dans le club d'origine il n'y a pas d'équipe engagée dans la catégorie d'âge</li> </ol>
<b>Période de mise en œuvre</b>	Du début de la saison <b>jusqu'au 31 octobre</b> de la saison.
<b>Avantages de la formule</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ETR encourage ce dispositif pour ne pas pénaliser les clubs (pas de mutation reste dans son club)</li> <li>• Incitation au dialogue entre les clubs dans l'intérêt du jeune et du handball</li> <li>• 1 seule licence</li> </ul>
<b>Fonctionnement (2 formulaires à compléter uniquement en tapuscrit)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> formulaire : Accord des parents</li> <li>• 2<sup>ème</sup> formulaire : Avis favorable des dirigeants des 2 clubs qui sont situés dans une même zone. Avec Autorisation finale délivrée par les Présidents des clubs, les comités et des Elus Ligue</li> </ul>
<b>Quelques règles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne peut jouer que dans la catégorie d'âge autorisée</li> <li>• Jouer 2 rencontres par WE (du vendredi 18h00 au dimanche après-midi) <u>mais un seul match par jour</u></li> <li>• Anomalies traitées par la COC</li> <li>• <b>La Commission SR et la COC de la Ligue devront se rapprocher pour établir des statistiques qui seront ensuite transmises au Bureau Directeur de la Ligue avant transmission à la FFHB pour reconduction ou pas de ce règlement particulier pour la saison 2025-2026 ou possibilité d'étendre le dispositif au niveau national.</b></li> </ul>
<b>Envoi</b>	Les 2 formulaires sont à transmettre par mail au Comité qui les transmet ensuite à la Commission des Statuts et de la Règlementation de la Ligue